Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 3 novembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**23 octobre 2025**	
Date d'affichage	**23 octobre 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**23**
	Votants	**29**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP et Stéphanie MARIE **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO et Arnaud BELLOUARD **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Pascal ESNOUF, Martine LHERMENIER, Stéphanie MARIE, Sonia CANTELOUP et Jean-Paul GAUCHARD.
Absents excusés : Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO et Arnaud BELLOUARD.
Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Sonia CANTELOUP.

N° 2025-099 – MARCHÉ DE PRESTATION RELATIF À UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ TECHNIQUE, PROGRAMMATIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE À IFS

Dans le cadre d'une réflexion sur l'accueil des enfants 0-3 ans sur le territoire, la Ville d'Ifs souhaite étudier la pertinence et les éventuelles conditions de création d'un nouvel équipement Petite Enfance pour remplacer les structures municipales déjà existantes sur le territoire.

Les objectifs des différentes missions du présent marché visent à accompagner la Ville sur une étude d'opportunité d'un tel équipement (évaluation du besoin au regard des effectifs futurs, nouveau lieu d'implantation de l'équipement, différents montages juridique et financier…) jusqu'au choix d'un maître d'œuvre.

Dans le cadre de cette réflexion globale, la Ville souhaite l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire, à savoir :

- Un bureau d'étude en urbanisme ;
- Un bureau d'étude environnemental ;
- Un bureau d'étude en charge des questions démographiques ;
- Un avocat pour les questions et montages juridiques ;
- Un bureau d'études financières ;
- BET économie de la construction ;
- BET Fluides ;
- BET gestion de la performance énergétique ;
- BET Espace paysage.

Afin de sélectionner le prestataire chargé de la mission, une procédure a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée (MAPA).

Le marché lancé se décomposait en une tranche ferme et 6 tranches conditionnelles définies comme suit :

- **Tranche ferme** : état des lieux des besoins des familles avec enfants de 0-3 ans, adéquation/écarts au regard de l'offre existante, besoins d'évolutions du projet de structure/fonctionnement de l'actuel Etablissement municipal d'Accueil de Jeunes Enfants, préconisations… ;

- **Tranche conditionnelle 1** (si perspective de création d'un nouvel équipement actée à l'issue de la tranche ferme) : Scenarii (sites, avantages/inconvénients/conditions générales, masses financières investissement/fonctionnement, montages juridiques synthétiques, approche environnementale… pour chaque scenario) ;
- **Tranche conditionnelle 2** (si un scénario est retenu) : Conditions de faisabilité, modalités juridiques/opérationnelles affinées ;
- **Tranche conditionnelle 3** : Définition des besoins avec mise en place d'un programme ;
- **Tranche conditionnelle 4** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre ;
- **Tranche conditionnelle 5** : Adéquation du projet retenu avec le programme défini ;
- **Tranche conditionnelle 6** : Assistance en cas de maitrise d'ouvrage indirecte.

Chaque tranche conditionnelle sera affermie au moment de la validation de la tranche précédente.

Les critères de sélection des offres prévus dans la procédure étaient les suivants :

1. Prix des prestations : 60 % ;
2. Valeur technique : 40 %.

La valeur technique était décomposée en sous critères de la façon suivante :
- Equipe affectée à l'étude en indiquant les CV et le rôle de chacun des intervenants (15 %) ;
- Méthodologie proposée pour l'étude. Il est attendu une description précise de l'organisation de l'étude en prenant en compte les différentes phases de la tranche ferme et des tranches conditionnelles et les différents intervenants (15 %) ;
- Planning prévisionnel de l'opération (10 %).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 4 juillet 2025 au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP). Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme *« Centraledesmarchés »*. La date limite de remise des offres était fixée au 2 septembre 2025 à 12h.

A la date et heure limites fixées, 3 plis ont été reçus :
- ENERGEIA CONSEIL (Groupement ENERGEIA CONSEIL, PHILAE PARTNERS, Olivier METZGER Avocat, Jeanne ZELLER) ;
- ITHEA CONSEIL (Groupement ITHEA CONSEIL, SKODRA, ASSIST CONSEILS, Sorba PAYRAU, COLLECTIVITES CONSEILS, ARWYTEC, RESTAUCONCEPTION ARWYTEC) ;
- ARCHIPROGRAMME (Groupement ARCHIPROGRAMME, HORIZON CRECHE).

Le rapport d'analyse des offres réalisé par les services de la Ville a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 10 octobre 2025 pour émettre un avis sur l'attribution du marché.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code de la Commande Publique ;
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 octobre 2025, portant sur l'avis sur le choix d'un prestataire dans le cadre d'une mission d'étude d'opportunité et de faisabilité technique, programmatique et financière pour la création d'un équipement petite enfance à Ifs ;
VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie » réunie le 28 octobre 2025 ;

CONSIDERANT qu'après analyse des plis, l'ensemble des candidatures ont été retenues ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de consultation, et rappelés ci-dessus, l'offre de la société ITHEA CONSEIL est apparue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE avec 23 voix POUR et 6 abstentions** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO, Arnaud BELLOUARD et Stéphanie MARIE) **:**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) avec le groupement ITHEA CONSEIL (Groupement entre le mandataire ITHEA CONSEIL et les co-traitants SKODRA, ASSIST CONSEILS, Sorba PAYRAU, COLLECTIVITES CONSEILS, ARWYTEC, RESTAUCONCEPTION ARWYTEC) pour un montant de 66 800 € HT soit 80 160 € TTC ainsi décomposé :

	Descriptif de la tranche	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	Etat des lieux des besoins des familles avec enfants de 0-3 ans, adéquation/écarts au regard de l'offre existante, besoins d'évolutions du projet de structure/fonctionnement de l'actuel Etablissement municipal d'Accueil de Jeunes Enfants, préconisations…)	12 000 €	14 400 €
Tranche conditionnelle 1	Scenarii (sites, avantages/inconvénients/conditions générales, masses financières, investissement/fonctionnement, montages juridiques synthétiques, approche environnementale… pour chaque scenario)	12 400 €	14 880 €
Tranche conditionnelle 2	Scenarii (sites, avantages/inconvénients/conditions générales, masses financières investissement/fonctionnement, montages juridiques synthétiques, approche environnementale… pour chaque scenario)	6 400 €	7 680 €
Tranche conditionnelle 3	Définition des besoins avec mise en place d'un programme	8 800 €	10 560 €
Tranche conditionnelle 4	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre	8 800 €	10 560 €
Tranche conditionnelle 5	Adéquation du projet retenu avec le programme défini	12 800 €	15 360 €
Tranche conditionnelle 6	Assistance en cas de maitrise d'ouvrage indirecte	5 600 €	6 720 €
Montant global		66 800 €	80 160 €

INDIQUE que les tranches conditionnelles seront affermies au terme des tranches précédentes le cas échéant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 3 novembre 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 5/11/2025

Affichée le : 5/11/2025

Acte à classer

2025-099

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-11-05T09-45-56.00 (MI265052457)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20251105-2025-099-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Marché de prestation relatif à une étude d'opportunité et de faisabilité technique, programmatique et financière pour la création d'un équipement petite enfance à Ifs

Date de décision : 05/11/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.5. Marché à procédure adaptée

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-099.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **05/11/25** à **09:00**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **05/11/25** à **09:45**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **05/11/25** à **09:51**	